



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-177

Tarification domaine public (Espace Public)

7.10

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	11
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Caroline VABRE, Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Sophie WILLEMIN, Alain GUENZI donne procuration à Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Sébastien LEROUX, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Yucel KISA, Nicola CARNEVALE donne procuration à François JAGUIN, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

La Ville de Dreux procède à la réactualisation de ses tarifs pour les différentes prestations concernant les évènements ci-dessous :

- 1) Fêtes foraines
- 2) Cirque

Les nouvelles tarifications seront applicables dès le 1^{er} janvier 2024.

Fêtes foraines :

Les tarifs pratiqués à ce jour ont été votés en 2017, il convient aujourd'hui de revoir la tarification qui s'explique principalement par des difficultés de mise en œuvre. De fait, la tarification de 2,80€/m²/jour ne semble pas être la plus adaptée au regard des configurations des fêtes foraines. Nous proposons par conséquent d'appliquer une tarification au mètre linéaire.

Les tarifications seront aussi ajustées selon les activités/les métiers proposés.

Catégories	Prix (m/L)
Catégorie 1 : Métiers « remorques » (confiseries, pêches, tir,...), poings, petites pinces (-de 4m), tir au but	7 €
Catégorie 2 : Manèges enfantins, manèges et métiers de moins de 4m de profondeur (cascades, alimentation, brasseries,)	10 €
Catégorie 3 : Gros manèges	13 €

Pour ne pas appliquer une augmentation trop importante, la ville de Dreux propose de lisser cette augmentation sur 3 ans :

Répartition par catégories	ml	1 ^{ere} année : 3€, 6€, 9€	2 ^{eme} année : 5€, 8€, 10€	3 ^{eme} année : 7€, 10€, 13€
Catégorie1	485	1 455 €	2 425 €	3 395 €
Catégorie 2	245	1 470 €	1 960 €	2 450 €
Catégorie 3	266	2 394 €	2 660 €	3 458 €
	Total	5 319 €	7 045 €	9 303 €

Cirques :

Pour les cirques, il n'existe pas de tarification à ce jour. Les tarifications proposées sont les suivantes :

	Tarifs pour la période d'exploitation (15 jours)
Petits Cirques (moins de 500 places)	110 €
Grands Cirques (plus de 500 places)	160 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions (Valentino Gambuto, Maxime David) de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 7 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Arnaud DAUTREY), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN,

- Approuve les nouvelles tarifications
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 14 décembre 2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20231214-DEL2023-177-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023